

DU LYCÉE À L'UNIVERSITÉ

*→ Infos et
bons conseils*

Édition 2020

TOUS LES MODES DE FORMATION SONT À L'UNIVERSITÉ

En se formant dans l'une des 4 universités* de l'Académie de Montpellier, vous pouvez devenir : linguiste, sociologue, juge, chirurgien, archéologue, parfumeur, cartographe, hydrobiologiste, data scientist, bio-informaticien, professeur de langue des signes française, préparateur mental pour sportif, photojournaliste spécialiste de la captation par drone... et bien d'autres professions encore !

DU LYCÉE À L'UNIVERSITÉ POUR LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP : INFOS ET BONS CONSEILS

L'enseignement supérieur accueille de plus en plus d'étudiants en situation de handicap. Les dispositions nécessaires sont mises en place pour le bon déroulement de vos études : aides pédagogiques, accessibilité des lieux d'études, logement, restauration, sport, culture, transports... L'année de terminale, l'enseignant référent handicap de votre lycée est là pour vous guider. Il fait le lien entre vos familles et l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de vous.

La formation initiale : le premier jalon des études longues à l'université, c'est la licence générale. Organisée en mentions et parcours, associant plusieurs disciplines, elle permet d'envisager une orientation progressive à différentes étapes du cursus. D'une durée de 3 ans (L1, L2, L3), elle est structurée en 6 semestres. Il existe aussi au sein des universités des instituts (Administration des entreprises IAE, Préparation à l'administration générale IPAG, Montpellier Management), des UFR, des facultés et des écoles.

L'apprentissage est une autre voie d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur. Il permet de préparer certains DUT (diplômes universitaires de technologie), licences générales, licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieur dans différents secteurs d'activités, tout en étant salarié. Se renseigner auprès de chaque

université et du CFA, centre de formation d'apprentis de l'enseignement supérieur Sud de France www.ensuplr.fr

Étudiant entrepreneur : les mesures PÉPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) permettent aux étudiantes, étudiants et aux jeunes diplômé/es d'élaborer un projet entrepreneurial (entreprise, coopérative, association...) en ayant accès aux outils leur permettant d'évaluer leurs idées, la faisabilité de celles-ci, et de construire ainsi leurs structures d'activité. Plusieurs types d'accompagnement sont proposés dans le cadre du statut national d'étudiant-entrepreneur (SNEE), du diplôme Étudiant-entrepreneur (D2E) et du PÉPITE Starter www.pepite-lr.fr

L'enseignement à distance permet aux étudiants qui ne peuvent être présents aux cours de préparer certains diplômes à

* Université de Montpellier ; Université Paul Valéry-Montpellier 3 ; Université de Nîmes ; Université de Perpignan Via Domitia.

BON À SAVOIR

Tous les profils sont admis, mais il est recommandé de choisir une filière cohérente avec celle suivie au lycée. Cela suppose de se renseigner au préalable sur les exigences de la licence envisagée, les modalités d'accès, les taux de réussite. À l'université, suivre des études dans la filière de son choix est un droit, dans la limite des places disponibles. Certaines licences à capacité limitée organisent lors des inscriptions des tests de niveau (en musique notamment) ou des entretiens. Lors des 2 « semaines de l'orientation », l'élève de terminale qui envisage d'inclure la licence dans ses vœux pour la rentrée suivante peut bénéficier d'informations sur les attendus et les débouchés de la filière, auprès du professeur principal, des personnels universitaires ou du psy-EN.

l'université. Voir la fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance www.fied.fr

Retrouvez les 4 universités de l'académie, toutes leurs composantes et l'ensemble des disciplines pour bien choisir vos études supérieures sur le portail des formations de l'enseignement supérieur en Occitanie E-SUP www.e-sup.fr

● S'INFORMER

L'Onisep vous informe tout au long de votre scolarité sur les métiers et les formations : www.onisep.fr/montpellier et particulièrement pendant vos années lycée : www.orientation-lyceens.fr

Dans le cadre du Plan Étudiants, l'Onisep vous accompagne en 5 étapes pour vous aider à construire votre parcours après le bac avec le site www.terminales2019-2020.fr : J'explore les possibles ; Je découvre les

formations et les parcours ; J'approfondis certaines filières pour éclairer mes choix ; Je souhaite en parler ; Je prépare mon entrée dans la vie étudiante. Les centres d'information et d'orientation (CIO), les services communs universitaires d'information et d'orientation - insertion professionnelle (SCUIO-IP) et les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP) vous accueillent, vous informent et vous orientent gratuitement au lycée, dès votre entrée à l'université et tout au long de votre cursus universitaire. Le service d'accueil des étudiants en situation de handicap (SAEH) vous permet de signaler votre handicap ; de demander des aménagements de scolarité et/ou d'examens ; de trouver des ressources sur le handicap ; d'être aidé dans la recherche d'un stage ou d'un job. N'hésitez pas à les contacter, et même dès le lycée !

PARCOURSUP, POUR S'INSCRIRE À L'UNIVERSITÉ

Parcoursup est votre plateforme d'inscription en 1^{re} année d'enseignement supérieur, notamment pour les licences (1^{re} année en université), les études de santé et les DUT (diplômes universitaires de technologie). Inscription, choix des vœux www.parcoursup.fr Une page est consacrée aux candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé invalidant. Elle présente les informations nécessaires pour préparer votre choix de formation et votre entrée dans l'enseignement supérieur. Prenez contact avec l'établissement visé pour connaître, après évaluation de vos besoins, les aides dont vous pourrez bénéficier.

**SIGNALER SON
HANDICAP SUR
DES FORMATIONS
SÉLECTIVES, ACADEMIE
DE MONTPELLIER**

Une procédure sur Parcoursup est mise en place afin d'accompagner au mieux les élèves présentant un handicap ou une maladie chronique invalidante dans l'accès à une formation sélective (DUT, BTS, CPGE). Au lycée, vous remplirez la fiche de liaison Entrée dans l'enseignement supérieur qui sera transmise avec votre certificat médical au médecin conseiller technique auprès du recteur. Si votre candidature a été classée par la commission pédagogique, l'avis prioritaire du médecin permettra de vous en faciliter l'accès. Vous serez averti via votre Espace Parcoursup.

Le conseil :

contactez dès janvier ou février de votre année de terminale les Services universitaires d'accueil des étudiants en situation de handicap. Voir les adresses p. 75 du guide Entrer dans le Sup, académie de Montpellier. www.onisep.fr/montpellier

**● CANDIDATER
À UNE FORMATION**

Parcoursup, la plateforme d'inscription, ouvre vendredi 20 décembre 2019 (informez-vous et consultez l'offre de formation). Vos vœux sont à saisir du mercredi 22 janvier au jeudi 12 mars 2020. www.parcoursup.fr

● SE LOGER

En fonction de vos souhaits, pensez aux bourses et logements en résidence ou cité universitaire, gérés par le Crous de Montpellier, qui possède aussi des chambres pour les étudiants en situation de handicap. Attention aux dates ! Généralement, entre mi-janvier et mi-mai.

Offres de logement avec le Crous www.lokaviz.fr ; avec le Crij www.logement.informationjeunesse.fr.

À noter, le service Visale offre aux étudiants une caution locative gratuite sans distinction de statut, ni de l'étudiant ni du logement.

**● LA CVEC,
OBLIGATOIRE
POUR S'INSCRIRE
DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

La Contribution vie étudiante et de campus, d'un montant annuel de 91 € collectés par les CROUS, est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants. <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

À noter, les nouveaux étudiants restent affiliés à leur régime actuel de sécurité sociale : vous ne changez donc pas d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé.

**● VOTRE VIE
SUR LE CAMPUS**

Être aidé

Le Crous propose de multiples services (restauration, culture, emploi, accueil des étudiants internationaux ou action sociale). Nouveau : un paiement à date fixe

INFO +

**Un bon rythme de travail
pour bien étudier et réussir !**

Comptez 20 à 30 heures en moyenne de cours par semaine et beaucoup de travail personnel (au moins 20 heures par semaine). Les cours magistraux en amphitheâtre alternent avec des travaux pratiques (TP) et/ou dirigés (TD). Pour réussir, il faut être autonome et organisé. www.etudiant.gouv.fr

Lire Université, bien choisir sa licence, un guide de la collection Dossiers Onisep. Au CDI, BDI, CIO, SCUIO-IP, et <https://bibliothèque.onisep.fr/Collections/Grand-public/Dossiers/Universite-bien-choisir-sa-licence>



des bourses sur critères sociaux a été mis en place par les Crous en octobre 2019, le 5 de chaque mois et pour tous les étudiants boursiers. À noter : dans les restaurants universitaires, des aménagements ont été faits pour faciliter l'accès des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, des menus adaptés peuvent vous être proposés si vous le souhaitez.

www.crous-montpellier.fr

www.messervices.etudiant.gouv.fr

En 1^{re} année de licence (L1), un accompagnement renforcé est assuré par les enseignants et les services d'information et d'orientation : semaine d'accueil, enseignant référent (interlocuteur privilégié de l'étudiant), tutorat (par des étudiants de L3 ou de master pour des apports méthodologiques), soutien aux étudiants en difficulté avec parfois des semestres dits « rebonds » et des possibilités de réorientation, cursus à la carte pour construire son projet d'études et progresser à son rythme. Il est possible de changer de voie, soit en fin de semestre, soit en fin d'année. Se renseigner auprès du SCUJO.

Un job étudiant

Certains d'entre vous vont travailler pendant leurs études. Retrouvez les petites annonces emploi sur le site du CRIJ <https://www.crij.org>, du CROUS www.jobaviz.fr et sur les panneaux d'affichage des universités. Différents services de l'université recrutent aussi des étudiants vacataires tout au long de l'année.

Attention cependant à ne pas sous-estimer la charge de travail universitaire ! Mieux vaut ne pas dépasser 15 heures de job par semaine, et privilégier les emplois en soirée et le week-end pour ne pas manquer de cours.

Étudier à l'étranger

Avec un bureau des relations internationales dans chaque établissement, l'université développe une vraie politique d'échanges en Europe et dans le monde. Pour étudier à l'étranger avec l'une des 4 universités de l'académie : <https://www.umontpellier.fr/international/> ; <https://www.univ-perp.fr/fr/menu/international/partir-etudier-a-l-etranger/> ; <https://www.univ-montp3.fr> > International > Études et stages à l'étranger ; <https://www.unimes.fr/fr/international.html> À noter, la Région propose des bourses, notamment pour la mobilité : www.laregion.fr

De nombreux services à l'université

Dans chaque université, il existe un Bureau des étudiants (BDE), et/ou une Maison des étudiants (MDE), un Vice-président étudiant (VPE) et une Direction de la vie de campus (DVC). Ils vous informent sur la vie de votre campus, notamment sur les nombreuses associations qui existent dans les universités. Aides aux projets étudiants : fonds de soutien et de développement aux initiatives étudiantes (FSDIE) et les aides du Crous.

LE CONSEIL

Déclarez votre handicap lors de votre inscription à l'université ! Vous pourrez ainsi faire la demande d'aménagements aux études et/ou aux examens : aides humaines, aides techniques, majoration de temps, aménagement du cursus, etc.

L'APPRENTISSAGE

Les diplômés de l'enseignement supérieur sont également accessibles par la voie de l'apprentissage. Vous préparez ainsi le même diplôme en alternant périodes en entreprise et périodes de cours. Vous bénéficiez du double statut étudiant et salarié. À ce titre, vous percevez une rémunération mensuelle. En apprentissage, les frais d'inscription et les coûts de formation sont entièrement pris en charge. La plateforme Synergie Handicap SUP' accompagne les personnes en situation handicap (Tél : 04 67 50 05 96 - contact-synergie@cfasp.fr). Au centre de formation d'apprentis de l'enseignement supérieur CFA EnSup-LR, tout étudiant de - de 30 ans (sans limite d'âge en situation de handicap) peut préparer un diplôme jusqu'au bac + 5.

➔ www.ensuplr.fr

➔ Contact handicap :
cfa-ensuplr-handi@umontpellier.fr

LOGEMENT ET TRANSPORT

Une étudiante, un étudiant atteint d'un handicap moteur et/ou sensoriel et qui désire un logement du CROUS peut faire sa demande de logement aux normes d'accessibilité sur www.crous-montpellier.fr rubrique Logement Handicap. Le responsable de la cité ou de la résidence sera informé confidentiellement de votre situation et votre présence pourra faire l'objet d'une attention particulière de la part des personnels. Dans certains cas, des étudiants sont admis dans une chambre voisine pour vous aider. Cette procédure est valable pour les étudiants qui relèvent du Dossier Social Étudiant (DSE) ou de l'Accueil des Étudiants Internationaux (AEI). Attention aux dates ! De janvier à mai, faites votre demande de DSE (bourse et/ou logement), même si vous n'avez pas encore les résultats du bac. www.messervices.etudiant.gouv.fr Les frais de transport des étudiants en situation de handicap pour se rendre dans un établissement d'enseignement supérieur relèvent du département. Contactez la Maison départementale des personnes handicapées www.mdph.fr

Le Centre de soins universitaire à Montpellier (CSU) est un service inter-établissements qui offre une prise en charge et un parcours de santé adapté aux besoins des étudiants de Montpellier (consultation de médecine générale, gynécologie, soutien psychologique, etc.). Sur présentation de la carte étudiant, de la carte vitale et de l'attestation de mutuelle complémentaire, aucune avance de frais n'est demandée aux étudiants. www.csu-montpellier.fr 04 11 28 19 79

Les journées d'intégration, pour les étudiants s'inscrivant en première année, favorisent les échanges avec les autres étudiants et les enseignants. Elles permettent aussi de comprendre le fonctionnement de l'université.

Le service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) propose des enseignements hebdomadaires dans de multiples activités physiques, sportives et d'expression. Il répond et s'adapte aux demandes

de pratique sportive émanant d'étudiants en situation de handicap désireux de pratiquer, en situation « mixte », lorsque cela est matériellement possible. Il organise également quelques créneaux spécifiques ouverts aux étudiants en situation de handicap pour des activités physiques adaptées.

Les bibliothèques universitaires (BU) permettent de travailler au calme et disposent de documents relatifs à toutes les disciplines enseignées à l'université et bien plus encore. **Les restaurants universitaires (RU)** proposent un repas complet pour 3,30 €.

Mais aussi : accès à des cours en ligne, environnement numérique de travail personnalisé (**ENT**), accès internet gratuit, services culturels, fabs-labs et innovations pédagogiques, stages encadrés dès la licence, ouverture à l'international... Vos universités sont sur les réseaux sociaux. Suivez-les sur Facebook, Twitter et Instagram !



CALENDRIER PARCOURSUP

20 décembre 2019 - Ouverture de Parcoursup, plateforme d'admission dans le supérieur

22 janvier - 12 mars 2020 - Formulation des vœux (jusqu'à 10).

12 mars au 2 avril - Le conseil de classe du 2^e trimestre examine les vœux.

Chaque vœu fait l'objet d'une fiche Avenir, comprenant les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement.

2 avril - Dernier jour pour finaliser son dossier candidat.

À partir de mi-mai - Les lycéens commencent à recevoir les réponses à leurs vœux.

17 juillet - Dernier jour pour accepter une proposition d'admission de la phase principale.



Onisep Occitanie site de Montpellier - 31 rue de l'université - CS 39004 - 34064 Montpellier cedex 2 - Tél : 04 67 60 55 85 -



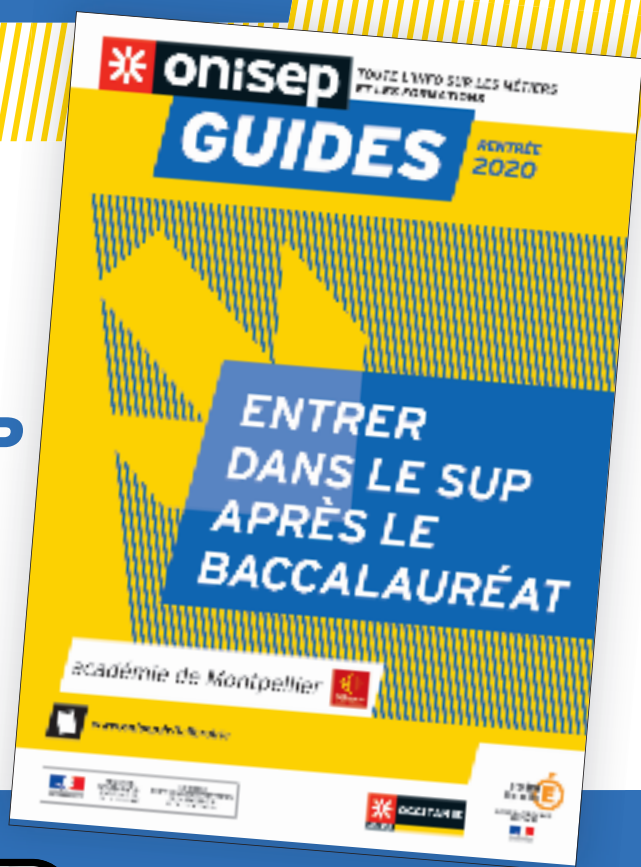
Directrice de la publication > Frédérique Alexandre-Bailly - Directeur délégué > Olivier Brunel - Rédactrice en chef > Dorothée Douriez - Rédaction et mise en page > Sophie Salvadori - Conception graphique/maquette > Isabelle Sénéchal - Coordination de la fabrication > Chantal Sciabbarrasi - Impression > Impact Imprimerie St Gély du Fesc - Tél. 04 67 02 99 89 - Nombre d'exemplaires > 20 000.

DU LYCÉE À L'UNIVERSITÉ 2020

SPÉCIAL

SITUATION DE HANDICAP

voir les pages
20 et 21 du guide



TERMINALES 2019/2020

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

DU LYCÉE À L'UNIVERSITÉ

Retrouvez dans ce document les infos et bons conseils pour réussir sa première année à l'université.

Réalisé par l'Onisep Occitanie site de Montpellier, il vous donne, à vous futures étudiantes, futurs étudiants, valides ou en situation de handicap, des indications pour entrer sereinement et réussir au mieux dans vos années universitaires. Calendrier, activités proposées par l'université, frais d'inscription, jobs étudiants, composantes des universités, apprentissage, logement, bourses... avec ce document entre les mains nous sommes persuadés que vous réussirez !



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS